

relevant directement du ministère et concernant la protection de la santé: sûreté des aliments, médicaments et appareils médicaux, hygiène du milieu, lutte contre la maladie et autres domaines spécialisés.

Enquête Santé Canada. L'enquête Santé Canada était une entreprise conjointe du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de Statistique Canada. Elle visait à obtenir de meilleurs renseignements sur l'état de santé et l'exposition au risque de la population canadienne et à compléter les données existantes qui proviennent principalement de la statistique de l'état civil et des dossiers médicaux. Il s'agissait d'une observation non seulement de la maladie et de l'incapacité, mais également des faits pertinents concernant le mode de vie, le milieu et les facteurs socio-économiques. Les informations étaient recueillies au moyen d'une interview et d'un questionnaire. Les renseignements observés provenaient de mesures physiques et d'analyses de prélèvements sanguins. L'enquête, qui devait être à l'origine une enquête permanente, a été réduite à une étude sur un an effectuée de mai 1978 à avril 1979. Environ 12,000 foyers (38,000 personnes) ont été visités. Le tiers des ménages a participé à la composante de l'enquête portant sur les mesures physiques.

5.7 Hygiène mentale

Parmi les services de santé provinciaux, les services d'hygiène mentale représentent l'un des plus vastes secteurs administratifs du point de vue des dépenses et des effectifs.

Il n'existe pas de mesure adéquate des troubles mentaux. On peut cependant indiquer qu'en 1977, 129,397 admissions ont été enregistrées dans les établissements de soins psychiatriques en internat. Les radiations se sont chiffrées à 131,650, et le nombre des malades inscrits en fin d'année était de 48,238. Tous ces indicateurs ont progressivement diminué ces dernières années. Le tableau 5.20 renferme des renseignements sur le mouvement des malades dans les différents types d'établissements psychiatriques. En dehors de ces hôpitaux et cliniques, cependant, de nombreux autres cas existent.

En 1977, 234 établissements et 148 services psychiatriques dans des hôpitaux s'occupaient de personnes souffrant de maladies mentales; la majorité des établissements sont administrés par les provinces. Les malades se trouvent surtout dans les 42 hôpitaux publics pour maladies mentales. La plupart des hôpitaux pour maladies mentales ont construit des annexes successives au bâtiment original, et un grand nombre ont fait œuvre de pionnier dans l'utilisation de nouveaux traitements pour la maladie mentale. Plusieurs provinces organisent des séjours pour ces malades dans des sortes de maisons de pension, et en vertu du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral partage avec elles le coût de la garde des malades nécessiteux. Dans toutes les provinces cependant, les revenus des établissements pour maladies mentales déclarants provenaient en majeure partie des gouvernements provinciaux ou des régimes provinciaux d'assurance.

On procède actuellement à l'expansion des services locaux d'hygiène mentale en vue d'assurer une plus grande continuité des soins, de traiter les dépressions naissantes et d'aider les malades à reprendre une vie normale. Les quartiers psychiatriques des hôpitaux généraux font beaucoup à cet égard en intégrant la psychiatrie aux autres soins médicaux et en mettant ces services à la disposition des malades dans leur propre localité. En 1977, ceux-ci figuraient pour 54% des admissions de tous genres dans les établissements pour maladies mentales. Les services d'hospitalisation dans les quartiers psychiatriques sont couverts par tous les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Certaines provinces ont de petits hôpitaux psychiatriques régionaux qui facilitent l'accès des malades aux traitements et l'intégration complète des services médicaux. Des centres de soins de jour, qui permettent aux malades de passer la journée à l'hôpital et de rentrer chez eux pour la nuit, ont été organisés dans tout le pays. Des services locaux d'hygiène mentale, certains administrés par les provinces, d'autres par les municipalités, ainsi que des services psychiatriques pour les malades externes ont été mis sur pied dans toutes les provinces.